

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 602 Vœu relatif à un tableau de bord de l'évolution des effectifs de police dans les commissariats parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Le Conseil de Paris, réuni en formation de Conseil municipal ;

Vu le vœu 130 adopté par le Conseil de Paris de mars 2018, prévoyant un bilan régulier des effectifs de police présents dans les arrondissements ;

Considérant que les effectifs de police évoluent tout au long de l'année, au rythme des mutations et des arrivées des promotions de gardiens de la paix ;

Considérant que les maires d'arrondissement ne disposent à ce jour pas de point régulier sur l'évolution des effectifs dans leur commissariat ;

Considérant que le Préfet de Police publie chaque mois l'évolution des statistiques de la délinquance par arrondissement ;

Considérant qu'à cette occasion, les effectifs présents dans le commissariat de l'arrondissement pourraient être précisés, en faisant la distinction entre le personnel administratif et le personnel affecté sur le terrain ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON, Frédéric PECHENARD et des élus du Groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Préfecture de Police publie chaque trimestre l'évolution des effectifs policiers présents dans chaque commissariat parisien
- Qu'à cette occasion, l'évolution de l'ensemble des effectifs parisiens de l'ensemble des directions de la Préfecture de Police soit retracée.